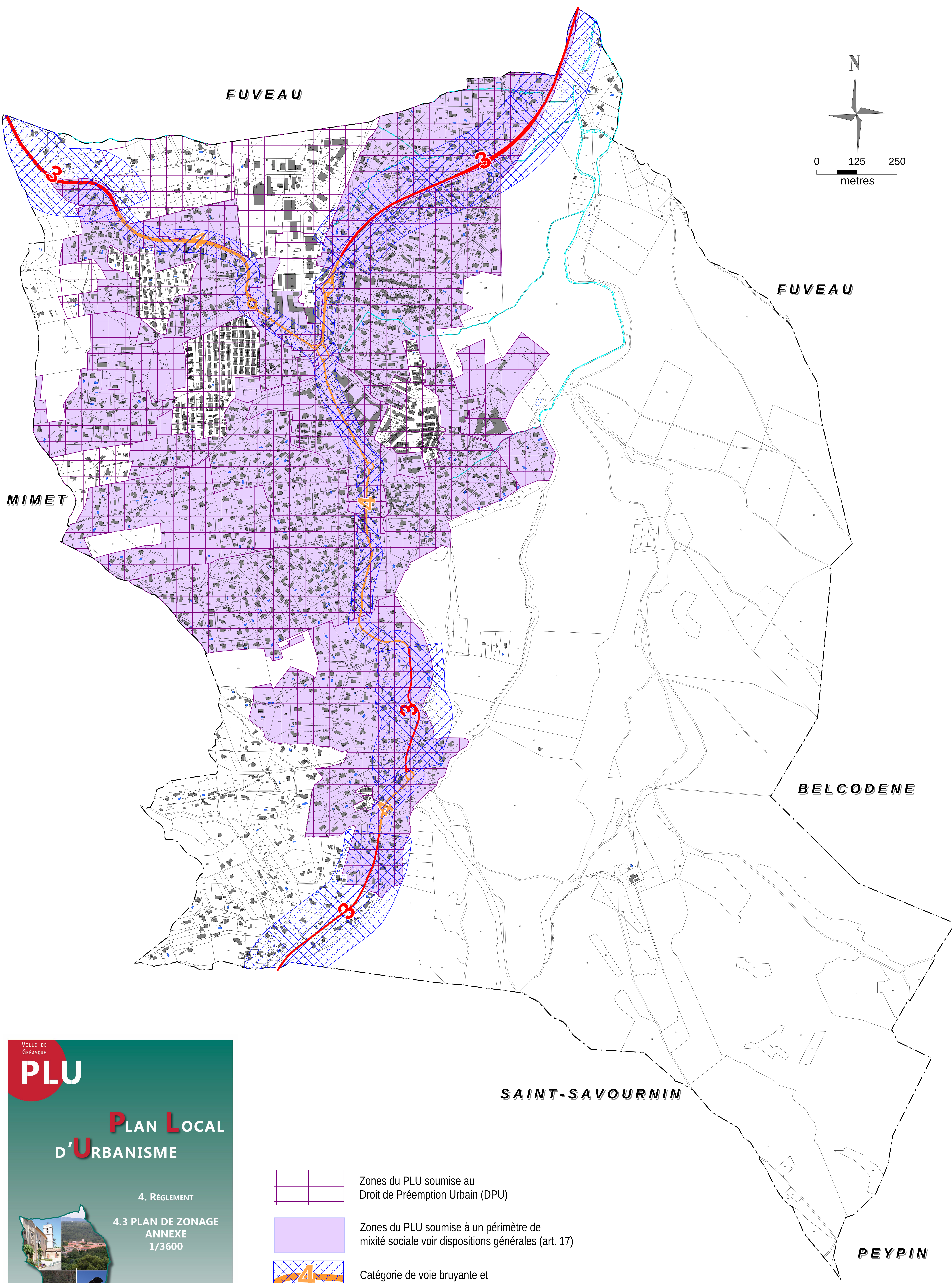




VILLE DE GRÉASQUE

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

4. RÈGLEMENT

4.3 PLAN DE ZONAGE ANNEXE 1/3600

PLU

Prescrit le : 20 / 06 / 2014

Arrêté par DCM le : 19 / 07 / 2016

Approuvé le : 13 / 03 / 2017

- Zones du PLU soumise au Droit de Préemption Urbain (DPU)
- Zones du PLU soumise à un périmètre de mixité sociale voir dispositions générales (art. 17)
- Catégorie de voie bruyante et périmètre affecté par le bruit